

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 22 MARS 1973

VÉRIFIER AU MOMENT DU DISCOURS



STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.

NOTES DE L'ALLOCUTION PRONONCÉE
PAR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX
AFFAIRES EXTÉRIEURES, MONSIEUR
MITCHELL SHARP, À L'EMPIRE CLUB,
À L'HÔTEL ROYAL YORK, TORONTO,
LE MARDI 22 MARS 1973
(TRADUITES DE L'ANGLAIS)

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui. L'invitation opportune de votre président me donne l'occasion de vous parler du sujet qui me préoccupe le plus. Mes vêtements tropicaux ne sont pas encore de retour du nettoyeur et je suppose que vous voulez vous aussi, que je vous dise quelques mots sur le Vietnam et sur ma récente visite dans ce pays.

Je ne crois pas toutefois qu'il soit réellement possible de comprendre le rôle difficile qu'est celui du Canada au sein de la nouvelle Commission et nos dilemmes quant au maintien de notre participation sans faire une rétrospective des longues années d'activité canadienne en Indochine. Notre participation remonte à dix-neuf ans environ, c'est-à-dire à la Conférence internationale convoquée à Genève en 1954 par la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Union soviétique, la France et la Chine. Vous vous rappellerez que cette conférence faisait suite à la défaite française à Dien-Bien-Phu en 1954. C'était la culmination de huit années d'hostilités entre la puissance coloniale française et les nationalistes vietnamiens sous la direction de Ho Chi Minh et le commandement du général Giap. La conférence de Genève de 1954 avait pour tâche de négocier un règlement de paix qui pourrait mener à la tenue d'élections libres et à la réunification éventuelle du Vietnam du Nord et du Sud. Ce sont là des buts qui, vous en conviendrez, semblent familiers à nos oreilles.

La Conférence créa un groupe de surveillance international, appelé la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle. La Pologne, l'Inde et le Canada furent invités à en être membres. Cet organisme fut envoyé en Indochine pour faire rapport des violations du cessez-le-feu, dans l'espoir qu'il pourrait ainsi jouer un rôle de dissuasion. On prévoyait également que la Commission aurait un rôle de surveillance à jouer à l'égard des élections libres.

Durant sa première année d'activité, l'ancienne CIC eut à son actif quelques réalisations remarquables et acquit une réputation enviable. Une grande partie de ce travail utile était facilité par le déplacement des réfugiés du nord vers le sud du pays et le regroupement des forces militaires de chaque partie.

A la fin de 1954, on comptait 14 équipes en place tant au Vietnam du Nord que du Sud. Il y avait à cette époque environ 200 Canadiens au service de la CIC, soit environ les deux tiers du nombre de Canadiens actuellement détachés auprès de la nouvelle Commission. La tâche de l'ancienne CIC, du moins à ses débuts, était facilitée par le fait que la ligne de cessez-le-feu était une division dans les faits comme en théorie.

Le Viet Minh, c'est-à-dire les troupes communistes, acceptèrent en grande partie de se retirer du Sud et retournèrent au Nord. Les enclaves d'occupation, qui enveniment la situation actuelle, n'intervenaient pas dans les considérations de l'époque. Mais fait plus important, à cette étape du conflit, les principales parties intéressées voulaient que l'accord soit respecté.

Les premiers succès de la CIO n'eurent pas de suite. Les engagements pris à l'égard de l'accord furent progressivement abandonnés et le rôle de la Commission internationale perdit toute utilité. Non pas parce que le Canada ne s'était pas acquitté de ses responsabilités en tant que membre de la commission, mais surtout parce que les belligérants au Vietnam violèrent de façon répétée et violente les termes de l'accord.

Vous connaissez l'escalade tragique de la guerre - les centaines de milliers de soldats et d'innocents civils tués ou blessés, les dommages sociaux, moraux, économiques et psychologiques infligés au peuple.

Puisque la Commission n'a rien pu faire pour mettre un terme aux hostilités, vous avez raison de demander "Pourquoi avons-nous continué à exposer des Canadiens aux dangers de la guerre tant à Hanoi qu'à Saigon?" Cinq Canadiens ont effectivement perdu la vie en Indochine. Quel intérêt canadien, vietnamien ou humanitaire pouvait-on servir de la sorte? Vous ne seriez pas les premiers à poser la question. On me la pose très souvent, à la Chambre des communes et ailleurs.

Je puis vous assurer que ce n'est pas sans appréhension que le Canada a maintenu sa participation. Nous l'avons fait parce que nous savions que la guerre devait prendre fin un jour, qu'il était peu probable que l'une ou l'autre partie remporte une victoire décisive et que, dans ces circonstances, tout mécanisme de surveillance de la paix, si rouillé soit-il, pourrait s'avérer nécessaire à plus ou moins brève échéance. Si, par cette faible contribution, nous pouvions aider à mettre fin à la guerre, nous étions disposés à oublier nos frustrations et à laisser un personnel réduit, un noyau qui pourrait entrer en action, possiblement sous une forme modifiée, lorsqu'on aurait conclu un accord de cessez-le-feu. Mais nous ne voudrions pas revivre la même expérience.

Il y avait également d'autres raisons en jeu. Même si on nous a parfois, à tort, reproché d'être la marionnette des Etats-Unis, toutes les parties ont d'ordinaire respecté le Canada et l'honnêteté dont il a fait preuve dans l'accomplissement de son travail au Vietnam. Certaines parties au conflit nous ont demandé de poursuivre notre participation. Ils désiraient également une présence internationale qui demeurerait comme un symbole de l'ancien règlement.

Notre analyse des faits est maintenant presque à jour. Etudions maintenant plus en détail les événements qui sont survenus au cours des trois derniers mois:

- les bombardements massifs du Vietnam du Nord ont pris fin;

- les négociations portant sur la conclusion d'un accord de cessez-le-feu ont repris à Paris;
- les quatre parties (la République du Vietnam ou Vietnam du Sud, la République démocratique du Vietnam ou Vietnam du Nord, les Etats-Unis et le Vietcong) ont conclu un accord de cessez-le-feu;
- le Canada, la Hongrie, la Pologne et l'Indonésie ont été officiellement invités à participer à la nouvelle commission de surveillance de la paix;
- quelques heures avant la signature de l'accord, une délégation canadienne formée de membres de mon Ministère et du ministère de la Défense nationale et dirigée par M. Michel Garvin, ambassadeur chevronné du Canada, a quitté le pays à destination de Saïgon;
- une conférence internationale à laquelle ont assisté des représentants de 12 nations et le Secrétaire général des Nations Unies a été convoquée à Paris à la fin du mois dernier pour étudier et ratifier l'accord de cessez-le-feu.
- J'ai assisté à la conférence à titre de chef de la délégation canadienne et j'ai été élu inopinément coprésident des sessions de la conférence.
- Des entretiens ont repris récemment à Paris entre la République du Vietnam et l'autre partie sud-vietnamienne.

J'ai parlé brièvement des frustrations de l'ancienne commission; si vous êtes de ceux qui croyez fermement que l'histoire risque de se répéter en ce qui concerne l'utilité de la commission, je puis vous dire que je partage vos doutes.

Forts de cette inquiétude et de l'expérience de l'ancienne commission, dès que la possibilité que le Canada soit invité à faire partie d'une nouvelle commission se fit sentir, nous avons indiqué très clairement que nous n'accepterions une telle invitation que si l'on remplissait nos conditions dans une large mesure.

Notre première condition, et la plus fondamentale, était que les dispositions régissant l'activité de la nouvelle commission soient pratiques et offrent des chances réelles de s'avérer efficaces. Nous avons demandé plus précisément:

- que les parties belligérantes, soit les Etats-Unis, le Vietnam du Sud, le Vietnam du Nord et le Vietcong, soient liés par les mêmes accords qui définissaient le rôle et les modalités de fonctionnement de la nouvelle commission. C'était là une des faiblesses de l'ancien accord; ni Washington ni Saïgon n'était partie à l'accord de 1954. Tous les belligérants ont signé l'Accord de Paris;

- que soit créée une "autorité politique permanente" que la commission ou chacun des membres de la commission pourraient consulter ou à laquelle ils pourraient faire rapport, c'est-à-dire une instance politique qui assumerait la responsabilité du règlement de paix dans son ensemble. Cette autorité a pris la forme d'une entente en vertu de laquelle les quatre parties à l'Accord de Paris, les belligérants eux-mêmes, sont chargées de transmettre aux participants à la Conférence internationale de Paris les rapports de la Commission internationale et les vues particulières des membres de cette dernière. Ces modalités ne sont pas entièrement satisfaisantes, loin de là. Nous aurions préféré que ce soit l'Organisation des Nations Unies qui constitue cette autorité politique. Comme nous ne voulions en aucune façon nuire au règlement du conflit et étant donné qu'il était trop tôt pour savoir si les dispositions concernant l'activité de la commission se révéleraient pratiques, nous avons consenti à participer durant une période initiale de 60 jours.

Dans ce délai qui expire prochainement, nous devons déterminer dans quelle mesure la Commission a joué un rôle efficace, tant au point de vue des tâches précises qui lui avaient été confiées qu'à titre de présence stabilisatrice.

C'est là une importante décision et j'estimais qu'une visite personnelle sur les lieux et des entretiens avec les chefs politiques de Saigon et de Hanoi m'aideraient grandement à présenter des recommandations éclairées au cabinet. Je pensais aussi qu'ils aideraient les membres des partis de l'Opposition à former leurs propres jugements sur cet important aspect de la politique étrangère canadienne. La visite nous donnait également l'occasion d'acquérir une idée concrète du rôle que le Canada pourrait assumer au Laos, où on nous a demandé d'accroître notre participation au sein d'une Commission réactivée.

Mon invitation, comme vous le savez, n'a pas été acceptée par le Parti conservateur, mais j'ai été très heureux d'avoir avec moi des parlementaires des autres partis représentés à la Chambre et au Sénat.

Avec ce groupe, un certain nombre de conseillers officiels et 34 journalistes, nous sommes partis d'Ottawa il y a un peu plus d'une semaine pour ce qui devait constituer un voyage de 22,000 milles.

Notre première grande étape fut Tokyo. Je désirais tout particulièrement discuter du Vietnam avec mon homologue japonais, M. Ohira, car j'estimais que l'absence de représentants japonais à la Conférence de Paris avait privé celle-ci d'un avis influent. A mon arrivée à Tokyo, je fut agréablement surpris d'apprendre que M. Tanaka, premier ministre du Japon, souhaitait aussi me voir. Ils nous ont exhorté, au cours de ces deux entretiens, à demeurer au sein de la Commission, en dépit des frustrations dont le premier ministre japonais comme son ministre des

Affaires étrangères reconnaissait l'existence. Leur message était essentiellement de ne pas bouleverser, par notre retrait, les arrangements conclus, la paix étant "trop fragile". C'était le prélude d'une série de conseils que devaient m'offrir, dans le même sens, presque tous les chefs politiques à qui j'ai parlé pendant notre visite.

De Tokyo, notre voyage nous conduisit à Saigon où nous sommes arrivés il y a une semaine aujourd'hui. L'une de mes premières visites fut au ministre des Affaires étrangères, M. Tran Van Lam. J'assistai ensuite le même jour à une réception donnée par l'Ambassadeur Gauvin. Vous avez lu probablement des reportages où l'on parlait de la réception comme d'un "coup diplomatique". C'était la première fois, je crois, que toutes les parties à l'Accord, y compris les représentants du Gouvernement révolutionnaire provisoire et ceux de la République démocratique du Vietnam, étaient réunies sous un même toit à Saigon.

Le jour suivant, après avoir reçu des explications détaillées de la délégation canadienne à la Commission, nous avons visité les installations de l'ancienne CIC, où travaille l'élément civil du nouvel organisme. Nous avons pu constater pour nous-mêmes les conditions matérielles déplorable dans lesquelles les Canadiens ont travaillé à Saigon pendant près de vingt ans. Plus tard dans la journée, je me suis entretenu avec le président Nguyen Van Thieu et j'ai visité l'élément militaire de la Commission à Tan-Son-Nhut.

Le rythme de nos activités, fort soutenu, ne devait ralentir qu'après notre départ de Hanoi trois jours plus tard.

Le samedi matin, nous prîmes l'avion pour nous rendre au poste d'observation régional de Cantho. Cantho se trouve dans le secteur-clé du delta du Mékong; cette région étant le "grenier à riz" de l'Indochine, elle a fait l'objet de luttes amères et prolongées. Ce fut une visite extrêmement intéressante. Les représentants canadiens des Affaires extérieures et de la Défense nationale nous donnèrent d'excellentes explications; nous nous sommes aussi entretenus avec les membres de la Commission militaire mixte, de même qu'avec les membres polonais, indonésiens et hongrois de la Commission.

Le territoire de la région du Mékong fait encore l'objet de vives contestations. Il est parsemé d'enclaves ou de secteurs d'occupation. Depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu en janvier, quelque 7,000 incidents se sont produits dans l'ensemble du Sud-Vietnam. Dans plusieurs cas, il s'agissait d'opérations d'une grande envergure dont certaines faisaient même intervenir des troupes de l'ordre d'une division. Mais tous ces incidents n'ont produit que 31 demandes d'enquête, et ces demandes n'ont abouti qu'à deux rapports. Les frustrations de la Commission sont très réelles.

Pour mettre en lumière certaines des difficultés auxquelles font face les membres canadiens, j'aimerais vous donner un exemple d'incident mineur. La Commission a reçu un rapport selon lequel un véhicule aurait explosé en se déplaçant sur une route de la région. Après des difficultés considérables au sein de la Commission, on décide enfin de procéder à une

enquête. Les Canadiens, après avoir examiné les lieux, ont conclu que le véhicule avait été détruit par une mine et, comme la route est très fréquentée, ils ont conclu aussi que la mine avait été placée après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu. Les autres membres de la Commission ont reconnu qu'il s'agissait d'une mine, mais deux des membres soutenaient fermement qu'elle avait dû être placée avant le cessez-le-feu.

Après Cantho, nous prîmes l'avion pour Saigon et fîmes bientôt en route vers Vientiane, capitale du Laos. Après une réunion d'information avec les représentants canadiens, j'eus un long entretien avec le premier ministre, le prince Souvanna Phouma. Tout en reconnaissant les liens directs entre la guerre au Vietnam et l'utilisation du territoire laotien à des fins militaires, le prince a exprimé le souhait qu'une certaine participation internationale à l'avenir du Laos soit assurée grâce à la remise en activité de l'ancienne Commission internationale de contrôle. Un cessez-le-feu a été réalisé. Mais les deux parties en présence au Laos n'ont pu trouver un terrain commun d'entente militaire concernant les modalités du désengagement et de la surveillance. Tant qu'elles ne seront pas entendues à ce sujet, nous ne pourrons pas prendre une décision au sujet de la participation canadienne éventuelle à une commission réactivée au Laos.

J'ai également eu des entretiens à Vientiane avec les dirigeants du Pathet Lao. Je leur ai parlé du cas de M. Lloyd Oppel, ce missionnaire canadien qui a été fait prisonnier au Laos en octobre dernier. J'ai été franchement choqué d'entendre le général Phoum Sipraseuth me dire que la libération de M. Oppel serait retardée jusqu'à ce que l'on ait conclu certains arrangements politiques internes au Laos. Je lui ai répondu sans ambages qu'il ne pouvait y avoir de liens entre l'emprisonnement prolongé d'un citoyen canadien non combattant et les événements politiques dans ce pays. Il m'a alors promis de faire rapport de ma position à ses supérieurs. J'ai aussi soulevé cette question au cours de mes entretiens avec les dirigeants de Hanoi, qui m'ont à leur tour promis de voir ce qu'ils pourraient faire.

Nous sommes partis tôt le dimanche matin pour Hanoi. Peu après notre arrivée dans cette ville, j'ai pu m'entretenir avec le premier ministre Pham Van Dong et le ministre des Affaires étrangères Nguyen Duy Trinh. A la fin de notre entretien, mes hôtes me proposèrent une visite de la ville.

Vous ne serez pas étonnés d'apprendre que tous mes entretiens avec les chefs politiques de Hanoi et de Saigon ont porté principalement sur le maintien de la participation canadienne à la Commission.

Comme je vous l'ai déjà dit, tous les dirigeants avec lesquels je me suis entretenu étaient d'avis que le Canada devrait continuer à siéger à la Commission. La plupart des dirigeants ont souligné que le retrait prochain du Canada aurait de graves conséquences. J'ai également reçu des communications dans ce sens des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Indonésie et de la Chine. Je n'ai pris aucun engagement avec qui que ce soit à l'époque, et je n'en prends aucun aujourd'hui, quant à ce que sera notre réponse, puisque le gouvernement poursuit son étude de la question.

Tous ces conseils tournaient autour d'un thème commun, mais je crois qu'il y a lieu de signaler que chaque partie avait des raisons très personnelles de nous inciter à rester.

Pour des raisons tout à fait compréhensibles, les gouvernements des pays qui ne sont pas directement mêlés au conflit vietnamien considèrent que mieux vaut une présence internationale quelconque que de n'en pas avoir du tout.

Pour notre part, notre expérience des dix-neuf dernières années au Vietnam nous a depuis longtemps fait perdre de telles illusions.

L'attitude des dirigeants du Vietnam du Sud m'a semblé très nette. Ils ne se font pas d'illusion quant à la possibilité que la CIGS puisse s'acquitter efficacement des fonctions que lui confie l'Accord de Paris. J'ai expliqué très franchement aux Vietnamiens, tant du Sud que du Nord, que la composition de la Commission faisait qu'il était virtuellement impossible que cette dernière présente un rapport qui soit défavorable au Vietnam du Nord ou à ses alliés dans le sud tandis que, par contre, le Canada n'hésiterait pas à appuyer une décision qui aille à l'encontre de la position de la République du Vietnam.

Les dirigeants sud-vietnamiens ont convenu de cette possibilité. Ils ont cependant déclaré qu'il importait avant tout de rendre publics tous les points de vue. Ils ont également souligné l'importance de la présence de la Commission relativement au règlement politique.

Au nord, les dirigeants politiques ont répondu à toutes nos questions en se référant aux termes de l'Accord. Ils le considèrent sacro-saint et, tout comme leurs homologues du sud, ils se sont déclarés disposés à respecter l'Accord.

J'ai demandé au premier ministre, M. Pham Van Dong, ce qui, à ses yeux, était plus important, les aspirations de son pays à la paix ou la réunification des deux Vietnams. Il a répondu que les priorités n'entraient pas en ligne de compte puisque le respect intégral de l'Accord conduirait à la réunification pacifique.

Il ressort clairement de ces conversations que le Nord et le Sud attendent des résultats fort différents et parfois même contradictoires.

Au cours de mes entretiens avec le ministre des Affaires étrangères, M. Lam, et le Président Thieu, j'ai soulevé la question des prisonniers civils au Vietnam du Sud. Je les ai pressés de tenir compte du poids de l'opinion publique sur cette question tant au Canada qu'à l'étranger. Tous deux m'ont déclaré qu'ils avaient déjà relâché cinq mille prisonniers civils à l'occasion des dernières fêtes du nouvel an lunaire et qu'ils avaient transmis une liste des noms de plus de cinq mille autres prisonniers

civils à l'autre partie sud-vietnamienne en vue de leur libération conformément à l'Accord et aux Protocoles de Paris. Tous deux ont ensuite fait le bilan des mesures prises par leur gouvernement à cet égard en le comparant à celui de l'autre partie sud-vietnamienne. Ils m'ont affirmé que des 60,000 civils sud-vietnamiens portés disparus et présumés capturés par les Nord-Vietnamiens et par le Vietcong, environ deux cents noms seulement figuraient sur la liste que prescrivait l'Accord et les Protocoles de Paris.

Cette tournée, brève mais fort active, des quatre pays a été organisée rapidement. Ce n'était pas chose facile pour les gouvernements, particulièrement ceux de l'Indochine qui sont aux prises avec de nombreuses préoccupations pressantes, de prendre les dispositions nécessaires pour accueillir un ministre des Affaires étrangères, sa délégation et un groupe important de journalistes. Néanmoins, partout, nous avons été accueillis avec beaucoup d'amabilité et d'hospitalité.

L'organisation du voyage a aussi constitué une tâche difficile pour le Commandement du transport aérien canadien. Par exemple, nous ne connaissions pas l'aéroport de Hanoi. Sa piste est courte et n'est pas conçue pour recevoir des Boeing 707. Les pilotes et l'équipage ont surmonté cette difficulté, et de nombreuses autres, avec beaucoup de calme et de maîtrise.

Si je semble lancer des fleurs à tout un chacun, ce n'est pas par souci de diplomatie, mais bien parce qu'elles sont éminemment justifiées. Nous devons beaucoup aux Canadiens qui se trouvent sur place en Indochine. J'ai été fort impressionné par l'efficacité et le dévouement des nôtres en Indochine, tant civils que militaires, et je suis fier d'eux. Nombre d'entre eux travaillent 16 heures par jour, 7 jours par semaine, dans de très mauvaises conditions. Les défis et les frustrations auxquels ils font face suffiraient à décourager n'importe qui au bout d'une semaine. Eux y font face tous les jours. Les problèmes ne sont pas strictement d'ordre politique et militaire. Ils sont souvent d'ordre administratif. Il m'est apparu bientôt très évident que sans les Canadiens il est peu probable que la CICS aurait pu s'avérer efficace, même en puissance.

Je ne voudrais pas vous laisser croire que rien n'a été accompli et que cet effort gigantesque a été fourni en vain. Toute insatisfaisante que soit la situation actuelle à nos yeux, elle constitue une amélioration sensible par rapport à celle qui existait avant le 28 janvier. Les prisonniers de guerre des deux parties sont relâchés. Bientôt, les dernières forces américaines auront quitté le Vietnam. La CICS a joué un rôle à cet égard et si elle n'avait fait que fournir le cadre qui a permis ces réalisations, elle trouverait là toute sa justification.

Vous noterez que l'attitude canadienne en est une de prudence, mais elle dénote aussi notre sens des responsabilités, car nous sommes comptables

à la fois devant le peuple canadien qui ne voudrait pas que nous prenions des engagements téméraires et irréalistes et devant la communauté internationale qui souhaite ardemment la fin des effusions de sang.

En guise de conclusion, j'aimerais souligner que nous n'avons jamais eu pour mission de rétablir la paix au Vietnam. Seuls les Vietnamiens eux-mêmes peuvent y arriver. D'autres l'ont tenté sans beaucoup de succès. Nous n'entretions pas de telles ambitions. Nous estimions qu'en acceptant, à la demande unanime des belligérants, de participer à la CICS au début, nous contribuerions à faire démarrer le cessez-le-feu, tout imparfait qu'il soit. C'est fait. Nous devons maintenant décider jusqu'où devra aller notre engagement. Je me suis donné pour tâche, au cours des dernières semaines, de donner au public canadien, au Parlement et au Gouvernement les renseignements les plus complets sur lesquels fonder leur décision.